

Le SÉCLI

Secrétariat des Éditeurs de Chants pour la Liturgie

Abbaye Sainte Scholastique

81110 DOURGNE

téléphone / fax : 05 63 50 10 38

mail : secli@secli.cef.fr – site web : <http://secli.cef.fr>



Dourgne, le 30 octobre 2018



Chers amis du SÉCLI,

Comme chaque année, à l'occasion du commencement d'une année liturgique, nous venons partager avec vous les principales nouveautés du SÉCLI, tout en vous rappelant notre fonctionnement.

Nouveautés de l'année :

- *Le développement du moteur de recherche des fiches sur le site.*
- *L'accès gratuit aux textes seuls en tenant compte de l'avertissement présenté sur le site.*
- *La souscription de lots de 10 fiches pour un montant de 12 €.*

Forfait

Ce forfait annuel - nous le précisons pour les « nouveaux » - donne le droit de photocopier les chants du fonds SÉCLI pour des usages non-commerciaux, dans les célébrations liturgiques, la catéchèse et l'éducation chrétienne.

POUR LES PAROISSES

NB DE PRATIQUANTS	SOMME DEMANDÉE
moins de 100	30 €
de 100 à 150	55 €
de 150 à 200	85 €
de 200 à 250	110 €
de 250 à 300	140 €
de 300 à 350	170 €
de 350 à 400	200 €
de 400 à 450	225 €
de 450 à 1 000	275 €
de 1 000 à 1 500	350 €
de 1 500 à 2 000	450 €
de 2 000 à 2 500	550 €
de 2 500 à 3 000	650 €
de 3 000 à 3 500	750 €
de 3 500 à 4 000	850 €
plus de 4 000	1 100 €

POUR LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET LES CHORALES LOI 1901

Le montant est de 3,50 € par membre.

POUR LES ASSEMBLÉES LITURGIQUES « EXCEPTIONNELLES »

(rassemblements, pèlerinages, sessions...)
contactez le SÉCLI qui vous fixera, pour chaque cas,
le montant du « forfait occasionnel ».

RECHERCHE DES FICHES DE CHANTS

Un moteur de recherche vous permet de trouver, parmi les 16 350 fiches du fonds SECLI, les œuvres nécessaires à votre célébration. **De nouvelles rubriques ont été introduites.**

ACCÈS AUX PARTITIONS DES ŒUVRES DU FONDS SÉCLI

Pour se procurer une partition, on peut :

- soit l'acheter sur le site du SÉCLI,
- soit se procurer un livret en librairie,
- soit télécharger un pdf sur un site possédant, de la part des éditeurs, les autorisations de diffusion.

Pour faciliter l'acquisition des fiches, vous pouvez souscrire :

- un compte prépayé,
- un lot de 10 fiches au tarif préférentiel de 12 €.

REPRODUCTION DES ŒUVRES DU FONDS SÉCLI

Les paroisses sont autorisées, **sous réserve de payer le forfait annuel du SECLI**, de reproduire les dites fiches (texte et/ou musique). **Ce forfait ne prévoit pas le téléchargement gratuit des œuvres.**

PAIEMENT DU FORFAIT

A partir de votre « Espace forfaitaire » il vous est possible :

- de régler votre forfait avec une carte bancaire. Pour cela il vous faut indiquer votre numéro de forfaitaire mentionné sur votre feuille et votre mot de passe (**pour la France : le code postal - pour les autres pays : le nom du pays**),
- de télécharger l'attestation de votre versement.

CATALOGUE DES 16 350 FICHES DU FONDS SÉCLI

La liste des chants inscrits au fonds SÉCLI est régulièrement mise à jour. Le catalogue est téléchargeable gratuitement au format Excel.

LISTES DE LA PROMOTION ÉPISCOPALE ET DES NOUVEAUX CHANTS DÉPOSÉS

La liste des fiches promues et recommandées par la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle et le SNPLS est régulièrement mise à jour. Cette liste est téléchargeable gratuitement au format Excel.

La liste des chants déposés entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018 est également téléchargeable gratuitement au format excel.

Votre bulletin de réponse et votre règlement – à moins que vous ne l'ayez déjà fait par internet – sont à envoyer au SÉCLI, le plus rapidement possible pour éviter tout oubli ou perte ! Merci.

Pour que le chant liturgique puisse continuer à vivre, il est indispensable que tous les utilisateurs payent leur forfait.

Venez souvent visiter le site du SÉCLI car au cours de l'année, divers éléments se mettent en place.

Merci à tous et à chacun de vous et « Bonne année » 2019.

*Les sœurs bénédictines de Dourgne,
chargées de l'administration du SÉCLI*